

Mobilisation des agents et organisation des services durant les JO et les JOP

Une note interne en préparation

Dans l'optique de préparer une note interne sur l'organisation des services des MEF pour la période des JO, une réunion avec les syndicats a eu lieu mercredi 31 janvier 2024.

Cette note de service interne aux MEF fait suite à la circulaire de l'ancienne Première Ministre du 22 novembre 2023.

Cette note a pour objectif de décrire de façon générale ce qui sera mis en œuvre pour faciliter l'organisation des services notamment durant la période **du 1^{er} juillet au 9 septembre 2024 et surtout du 22 juillet au 11 août**.

Deux niveaux d'organisation et de préconisations

- Les services qui seront impactés parce que proches d'un site olympique.
- Les agents qui seront mobilisés sur des missions relatives aux JO : principalement certains douaniers et certains agents de la CCRF.

L'Île-de-France sera fortement impactée par l'organisation des JO et JOP durant la période du 22 juillet au 11 août. Les autres sites (voir la carte) seront impactés quand des épreuves s'y dérouleront.

Paris, et notamment les sites proches de la Seine, ou des sites olympiques, seront fortement impactés et les agents sont invités à limiter leurs déplacements.



5 jours de télétravail

Il est préconisé de télétravailler jusqu'à 5 jours par semaine sur ces 3 semaines.

Des plans de congé sont demandés pour évaluer les personnes présentes et organiser la continuité du service. L'accueil des usagers reste une difficulté majeure dans ces conditions particulières. Les renseignements à distance par téléphone ou e-contact seront prioritaires.

Des réunions de service auront lieu pour préparer au mieux cette période.

Bercy et les sites proches de la Seine seront difficilement accessibles pendant ces 3 semaines, et surtout durant la semaine précédant la cérémonie d'ouverture des JO qui aura lieu sur la Seine le 26 juillet.

Durant cette semaine, le périmètre risque de n'être accessible qu'avec **un laissez-passer délivré par la préfecture de police**.

Agents très fortement mobilisés

Pour les agents qui seront fortement mobilisés sur cette période des JO et JOP et impliqués dans l'organisation des jeux (principalement douaniers et CCRF) des dispositions diverses seront mises en place :

- Une majoration de rémunération sera versée en fonction du degré de mobilisation des agents d'un niveau maximum de 1500 € pour le plus fort taux de participation.
- La possibilité de reporter 10 jours de congés sur 2025.
- Le nombre maximal de jours de congé pouvant être versé au CET a été porté à 20 jours.
- Le volume global de jours épargnés a été porté à 70 et majoré de 10 s'il est supérieur à 60 jours (cf Covid).
- Les demandes de séjour de vacances de leurs enfants seront assurées.
- Des solutions seront trouvées pour les gardes d'enfants.
- Si les personnels doivent se déplacer en renfort sur la région parisienne, ils seront logés par l'administration sans avoir à faire d'avance de frais.

L'UNSA a pris note de ces propositions qui vont dans le bon sens.

Néanmoins, nous avons insisté sur quelques demandes importantes :

- Le doublement des chèques CESU pour la garde d'enfants pour les agents mobilisés.
- Une prime pour l'ensemble des personnels Douane qui seront de toute façon impactés par l'organisation des JO, notamment sur les missions de contrôle.
- Un niveau de majoration de rémunération identique aux annonces faites pour la police pour les agents les plus fortement mobilisés (Cote de service supérieure à 80 %).

- Des laissez-passer pour les véhicules des douaniers et agents CCRF devant intervenir dans Paris et pouvant ainsi avoir accès aux voies prioritaires.

- Nous pensons que l'ensemble des services d'Île-de-France sera fortement impacté par des problèmes de transport domicile/travail avec des routes et réseaux de transport en commun surchargés.
- Il est indispensable que le télétravail soit proposé aux agents et cadres durant les 3 semaines du 22 juillet au 11 août.
- Nous avons demandé le déplafonnement des jours de télétravail indemnisés pour tenir compte de cette situation particulière.
- Nous n'accepterons aucune pression sur les agents pour qu'ils prennent spécifiquement leurs congés durant cette période si cela n'est pas leur choix.

La note interne du secrétariat général devrait sortir mi-février.

Des réunions auront lieu au niveau directionnel pour préciser ces mesures en fonction des lieux et des missions.

Des réunions ont déjà eu lieu à la Douane.

L'UNSA reste vigilante sur ce dossier. La prochaine réunion avec la Secrétaire générale du ministère est prévue le 27 février 2024.

